

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

REPONSES COMMUNALES À LA GESTION
DE CRISE

Septembre 2012
SIDPC – PREFECTURE DE LA SARTHE

Aléas générant des dysfonctionnements

- **Catastrophes majeures,**
- **Accident courant (transport , incendie...)**
- **Dysfonctionnement des réseaux : transports, énergie, eau...**
- **Phénomènes climatiques : neige , canicule , inondations ...**
- **Problèmes sanitaires**

La crise : aléas+enjeux



I/PCS : l'outil de gestion de crise du maire

- **A/Partage de compétence
maire /préfet = DOS**
- **Directeur des opérations de secours assisté du
commandant des opérations de secours**
- **Le DOS décide de la stratégie et valide les
propositions du COS (Officier SDIS)**
- **En général, le maire est le DOS sur sa commune en
lien étroit avec le COS et met en œuvre les
premières mesures d'urgence et de sauvegarde.**

- **TOUTEFOIS ...**

Toutefois ...

- **Le préfet devient DOS**
 - **Si l'événement dépasse les capacités à répondre d'une commune,**
 - **Si le maire fait appel au préfet**
 - **Lorsque, le maire s'étant abstenu de prendre les mesures nécessaires, le préfet se substitue à lui, après une mise en demeure sans résultat**
 - **Lorsque l'événement impacte plusieurs communes (ex course des 24h)**
 - **lors de la mise en oeuvre d'un plan ORSEC**
 - **Le préfet s'appuie sur le COS et sur le maire qui assume ses obligations de sauvegarde : alerte, évacuation, hébergement.**

B/ PCS : échelon de l'organisation de sécurité civile

- Le maire est un échelon fondamental du dispositif de sécurité civile : connaissance des habitants et du terrain.
- La commune s'intègre dans un dispositif avec 3 autres niveaux :
 - départemental PCO / COD(Préfecture)
 - zonal COZ(Préfecture de défense et sécurité Ouest à Rennes) ,
 - national (COGIC) avec des moyens spécifiques ou complémentaires (ministère)

L'interlocuteur est le préfet dans tous les cas.

C/Rôles des communes dans le dispositif Orsec

- Alerte et information des populations,
- Appui aux services de secours,
- Soutien des populations (hébergement / ravitaillement),
- Information des autorités,
- **Réalisation d'un PCS est fortement conseillée pour toutes les communes**
- **est impérative pour celles avec un Plan Particulier du Risque Inondation/ Technologique**

D/PCS outil opérationnel de gestion de crise

Le PCS ne sert pas à tout prévoir mais à

- Identifier et à organiser par anticipation les principales missions et fonctions pour faire face à toutes les situations
- Recenser les risques possibles puis les moyens humains et matériels disponibles sur la commune ,
 - quelle chaine d'alerte avec quels numéros de téléphone pour aboutir à quelle action ?
 - exemples: alerte de riverains, ouverture d'un centre d'hébergement, remontées d'informations vers les autorités

E/PCS outil pour la phase d'urgence

Protection de la population

- **SAUVEGARDER :**
COMMUNE
/INTERCOMMUNALITÉ
 - *Informer*
 - *Alerter*
 - *Mettre à l'abri*
 - *Interdire*
 - *Soutenir*
 - *Assister*

- SECOURIR :**
SDIS/ SAMU
 - **Protéger**
 - **Soigner**
 - **Relever**
 - **Médicaliser**
 - **Évacuer d'urgence**

Coordination entre les acteurs

- ACTIONS RÉFLEXES DE LA COMMUNE
 - 1 Evaluer la situation : réalité sur le terrain/évolution possible,
 - 2/Alerter : les services de secours /la préfecture/ la population concernée,
 - 3/Mobiliser les équipes municipales pour assurer les actions urgentes,
 - 4/ Mettre en sécurité avec des périmètres, des consignes, des évacuations,
 - 5/Héberger et ravitailler : Ouvrir et préparer des bâtiments municipaux,
 - 6/ Renseigner les autorités : rester en relation avec la préfecture,
 - 7/Informer la population

II/ ELABORATION DU PCS

- Répondre aux questions suivantes:
- Face aux risques recensés,
 - Comment le maire assure ses fonctions de DOS?
 - Comment mobiliser les moyens humains et matériels de l'équipe municipale?
 - Comment assurer une organisation fonctionnelle pour être en mesure d'agir, **même en mode dégradé**, 24h/24H et 365 jours par an.

A/Réaliser un état des lieux de l'existant

- Connaissance des phénomènes menaçant le territoire: aléas naturels , industriels , réseaux ?
- Documents disponibles sur ces sujets ?
- Mesures prévues ? Permanence élus ou technique, annuaire, répartition des rôles, inventaire , listes de riverains ou publics vulnérables
- Moyens efficaces de diffusion de l'alerte à la population ?

Exemples de cas concrets

- Conséquences d'une coupure générale et prolongée d'électricité pendant plusieurs jours en hiver ? Comment aider les personnes vulnérables ?
- Idem pour l'eau potable
- Conséquence tempête avec obstruction des routes permettant d'accéder à la commune

B/PRIORITES A TRAITER

- Alerte /mise en place des périmètres de sécurité/hébergement/ravitaillement
- Pour les communes avec peu de personnel :missions assurées successivement
- Pour les grandes communes , les missions peuvent se faire simultanément avec **une priorité maintenue pour l'alerte.**

Priorités du PCS : alerte - Information

En cas de crise, le maire doit

- Mettre en vigilance ou alerter ses concitoyens en vue de leur mise en sécurité (via automate d'appels, porte à porte, porte voix, sirène..)
- Informer de l'évolution de la situation
- Informer de la fin du sinistre et des mesures d'accompagnement prévues

C / Recensement des moyens

- Inventaire des moyens humains et matériels disponibles sur la commune , mêmes si ces moyens sont modestes.
- L'inventaire peut être complété par des moyens privés , mobilisables, si nécessaire, par réquisition du maire

D/Maintenance opérationnel

- = formation / information / exercices / retour d'expérience
 - Réunions publiques d'information vers les riverains
 - Diffusion d'article dans la revue des communes
 - Mise à jour des bases des inventaires
 - Formation initiale pour les nouveaux arrivants dans les communes

E/ Intérêt des exercices

- Organisés par les services préfectoraux de secours.
- Peut prendre la forme d'une simulation sur un risque donné avec alerte de riverains
 - Evaluer le temps nécessaire et les difficultés pratiques de cette mission
 - Informer les habitants de la procédure qui se mettrait en place en situation réelle et répondre aux questions
 - Tirer les enseignements de ce test et améliorer la procédure

F/Appuis possibles

- Sous réserve des capacités internes et de disponibilités , un soutien méthodologique peut être apporté par le SIDPC , le SDIS...
- Sur des questions techniques plusieurs services de l'Etat peuvent vous répondre : DDT /DREAL/ARS/ DDCCS...
- L'organisation peut se faire via la structure intercommunale

VOS QUESTIONS ?

MERCI DE VOTRE ATTENTION